



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché
du
au

Le Président du SM3A,
Bruno FOREL

Comité Syndical du 14 février 2019 Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février 2019 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 7 février 2019, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

Délégués présents : Bouchard P., Roseren J.P., Burnet G., Jacquet E. (à partir de la délibération D2019-01-03), Drevon P., Hénon C., Ducrettet P., Crozet J., Laurat Y., Forestier R., Zobel J.P., Jacquard N., Valli S. (à partir de la délibération D2019-01-03), Chuard M., Sarreboubee C., Perrillat-Amédée A., Bufflier D., Moenne C., Mourer I., Orsier C., Ciclet J-F., Savoini S., Brantus M., Gros L., Forel B., Toletti D., Meynet-Cordonnier M., Berthier Y., Sauthier G., Salamon G., Burgniard R., Laperrousz M., Catasso N., Soulat J.L., Pelloux J., Pernat G., Bosson M., Odeyer C.

Délégués ayant donné pouvoir : Recour P. donne pouvoir à Perrillat-Amédée A., Cochard J.L. donne pouvoir à Ciclet J.F., Scherrer F. donne pouvoir à Burgniard R.

Délégués titulaires excusés : Dessailoud M., Paquet X., Burnet J.C., Freymann D., Anthonioz H., Vuagnoux J.L., Grandjacques C., Allard A., Zirnhelt J., Revenaz S., Steyer J.P., Hervé L., Catala G., Pouchot R., Caul-Futy F., Thomas G., Bouvet S., Grandcollot J.J., Mauris-Demourieux B., Mermin J.P., Gaillard M., Maure S., Rosnoblet P., Chaffard C., Bosson J.F., Anchisi N., Jacquet E. (jusqu'à la délibération D2019-01-02 incluse), Valli S. (jusqu'à la délibération D2019-01-02 incluse)

Délégués présents sans voix délibérative : /

Ouverture de Séance à 18h35

Jean-Paul ZOBEL est désigné secrétaire de séance.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2019-01-01. Délégation de fonctions - Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N°2018-D-190 ; 2018-D-261 ; 2018-D-282 à 2018-D-283 ; 2018-D-285 ; 2018-D-287 à 2018-D-299 . 2019-D-001 à 2019-D-002 ; 2019-D-004 à 2019-D-011 ; 2019-D-013 à 2019-D-017

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N°2018-D-190 ; 2018-D-261 ; 2018-D-282 à 2018-D-283 ; 2018-D-285 ; 2018-D-287 à 2018-D-299 . 2019-D-001 à 2019-D-002 ; 2019-D-004 à 2019-D-011 ; 2019-D-013 à 2019-D-017

D2019-01-02. Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 13 décembre 2018

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 13 décembre 2018.

FINANCES LOCALES

D2019-01-03. Décisions budgétaires - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : A pris connaissance du Rapport d'orientations budgétaires 2019,

Article 2 : A débattu sur les orientations budgétaires après communication du rapport d'orientation budgétaire annexé à la note de synthèse.

D2019-01-04. SUBVENTIONS - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - Action n°7A-08 - Reprise et confortement de l'ouvrage des Arcosses en bordure du GIFFRE à Morillon - phase travaux - Demande de subvention

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement suivant pour la phase « travaux », tel qu'exposé au PAPI du territoire du SAGE de l'Arve :

Travaux		Etat		SM3A	
		%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
Travaux	350 000 €	40	140 000 €	60	210 000 €

Article 2 : Sollicite l'Etat, ainsi que tout autre financeur, pour la participation financière au programme ;

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions d'attribution de financement et leurs éventuels avenants.

D2019-01-05. SUBVENTIONS - Contrat de rivière Giffre et Risse - Opération B.4.2.1 : Restaurer les espaces de mobilités latérales et remobiliser les sédiments fixés afin de limiter l'incision et de retrouver une dynamique naturelle - Opération n°8 : Le GIFFRE en amont de la confluence de l'Arve à Marignier - Demande de subventions

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement suivant pour la réalisation des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Giffre en amont de la confluence avec l'Arve :

Contrat de rivière Giffre et Risse Fiche action B4.2.1		AE RMC		CD74		SM3A	
		%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
Opération 8 – Confluence Arve/Giffre	150 000 €	50	75 000 €	30	45 000 €	20	30 000 €

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Agence de l'Eau et le Département de la Haute-Savoie,

Article 3 : Inscrit ces éléments au Budget prévisionnel 2019 du SM3A,

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

D2019-01-06. SUBVENTIONS - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - action n°2B-05 « Restauration d'un profil objectif sur la BIALLE » - Demande de subvention

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement suivant pour la phase « études et maîtrise foncière », tel qu'exposé au projet d'avenant du PAPI du territoire du SAGE de l'Arve :

Mesures de première urgence - Bialle		Etat		SM3A	
		%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
Total	257 000 €	50	128 500	50	128 500

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Etat, ainsi que tout autre financeur,

Article 3 : Inscrit ces éléments complémentaires aux prochaines étapes budgétaires du SM3A,

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions de financement et leurs éventuels avenants.

D2019-01-07. SUBVENTIONS - - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - action n°6A-01 / Contrat de Rivière Giffre & Risse - action n°B-1.2.1 - Travaux de restauration de zones inondables en vallée du GIFFRE - secteur du Bois de l'Etelle et des Sages à Samoëns - Demande de subvention

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement des travaux suivant (HT) :

PAPI - 6A-01 CR Giffre Risse - B1.2.1.		Etat		Agence de l'eau RMC		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Travaux Etelle-Sages	700 000 €	50	350 000 €	30	210 000 €	20	140 000 €

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, ainsi que tout autre financeur et appel à projet, pour une aide au titre de leurs compétences respectives,

Article 3 : Inscrit ces éléments au Budget prévisionnel 2019 du SM3A,

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions de financement et leurs éventuels avenants.

D2019-01-08. SUBVENTIONS - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - action n°7A-02 / Travaux de protection contre les inondations de l'ARVE sur la commune de MAGLAND - demande de subvention

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement suivant pour des travaux sur le secteur du centre-ville de Magland :

Opérations		Etat		CD74		SM3A	
		%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
Maitrise d'œuvre des travaux (PRO, ACT, DET, OPC et AOR)	45 000 €HT	40	18 000 €	10	4 500 €	50	22 500 €
Travaux	525 000 €HT	40	210 000 €	10	52 500 €	50	262 500 €
Total opération travaux	570 000 €HT	40	228 000 €	10	57 000 €	50	285 000 €

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Etat et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour une aide au titre de leurs compétences respectives,

Article 3 : Inscrit ces éléments au Budget Prévisionnel 2019 du SM3A,

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions de financement et leurs éventuels avenants.

D2019-01-09. SUBVENTIONS - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve - Action n°7B-03 - Travaux d'Aménagement de la digue du pont du GIFFRE à Samoëns - Demande de subvention

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le plan de financement des travaux suivant (HT) :

PAPI – 7B-03		Etat		Conseil départemental		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Travaux digue du Pont du Giffre	453 000 €	50	226 500 €	10	45 300 €	40	181 200 €

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour une aide au titre de leurs compétences respectives,

Article 3 : Inscrit ces éléments au Budget Prévisionnel 2019 du SM3A,

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions de financement et leurs éventuels avenants.

FONCTION PUBLIQUE

D2019-01-010. Personnel titulaire -MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Crée à compter du 1^{er} mars 2019 un poste d'ingénieur territorial au tableau des effectifs ;

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

COMMANDE PUBLIQUE

D2019-01-011. MARCHES PUBLICS - Travaux d'aménagement du ruisseau de Chez Fournier sur la commune de Saint-Cergues (code Hydrographique V0240500) - Marché 2018-PI-14 - Avenant n°1

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant proposé par l'ONF/RTM, d'un montant de 1 400 € HT soit une augmentation de 7,15% du marché initial d'un montant de 19 300 € HT, afin d'étendre la mission actuelle et prendre en compte les impacts hydrauliques sur le cours d'eau à l'aval des travaux.

Article 2 : Inscrit ce montant au Budget primitif 2019

Article 3 : Autorise le Président à signer tout document afférent.

DOMAINE ET PATRIMOINE

D2019-01-012. Autres actes de gestion du domaine public - PAPI Arve action 7A-06 - Opération de déport de la digue du NANT DES PERES - Déclaration de projet

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Confirme l'engagement du SM3A à mettre en œuvre le projet de déport de la digue du Nant des Pères, sur la base des éléments ayant fait l'objet de l'enquête publique, cet engagement valant déclaration de projet ;

Article 2 : Dit qu'il n'est pas nécessaire d'établir un rapport d'éléments de réponse, en l'absence de remarques émises par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative au déport de la digue du Nant des Pères ;

Article 3 : S'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'évitement, la réduction et si possible, la compensation des effets négatifs notables de projets, tels qu'exposés dans le dossier d'autorisation environnementale unique soumis à l'enquête publique, ainsi qu'à mettre en œuvre les modalités de suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine, tels que exposés dans le dossier d'autorisation ;

Article 4 : Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent.

D2019-01-013. Autres actes de gestion du domaine public - PAPI Arve action 6A-05 - Aménagement hydraulique du NANT BORDON dans le cadre de la protection du hameau de Guébriant à Passy - Déclaration de projet

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Confirme l'engagement du SM3A à mettre en œuvre le projet de sécurisation hydraulique du Nant Bordon, sur la base des éléments ayant fait l'objet de l'enquête publique, cet engagement valant déclaration de projet

Article 2 : Approuve le rapport joint à la présente délibération apportant les éléments de réponse aux remarques émises par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative à l'aménagement hydraulique du Nant Bordon dans le cadre de la protection de Guébriant ;

Article 3 : S'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'évitement, la réduction et si possible, la compensation des effets négatifs notables de projets, tels qu'exposés dans le dossier d'autorisation IOTA unique soumis à l'enquête publique. Ainsi qu'à mettre en œuvre les modalités de suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine, tels que exposés dans le dossier d'autorisation.

Article 4 : Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent.

D2019-01-014. Autres actes de gestion du domaine privé – Plan de gestion des boisements et des matériaux solides sur le bassin versant du BORNE (code FRDR560) - Demande de déclaration d'intérêt général (D.I.G.)

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les plans de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant du Borne,

Article 2 : Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation au sein du comité de rivière concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures aux versions ci-jointes,

Article 3 : Autorise le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent

- le dossier d'autorisation environnementale unique au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Article 4 : Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant

du Borne au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 5 ans renouvelable une fois

- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement

- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement

- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Article 5 : Autorise le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces plans de gestion ou de la DIG qui en sera issue.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

D2019-01-015. DEMANDES DE DUP - Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve – Actions n°6B-01 et 7A-03 relatives à l'opération de sécurisation du torrent de la GRIAZ aux Houches - Dossier d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de la commune des Houches et enquête parcellaire conjointe – Complétude du dossier et de la délibération D2018-07-012

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le contenu du dossier de l'évaluation environnementale de mise en compatibilité du PLU de la commune des Houches, réalisé au titre du Code de l'Urbanisme ;

Article 2 : Autorise le président à transmettre ou non cette pièce à Monsieur le Préfet afin de la joindre au dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP), enquête parcellaire (EP) et mise en compatibilité du PLU (MEC) pour la sécurisation de la Griaz.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

D2019-01-016. ENVIRONNEMENT - Stratégie en faveur des Milieux aquatiques et alluviaux

Le comité syndical, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la stratégie d'intervention du SM3A en faveur des milieux aquatiques et alluviaux :

SM3A souhaite se saisir des enjeux suivants :

- Pressions sur l'espace alluvial et les zones humides
- Diversité des usages et nature des pressions induites (spatiales, qualitatives, quantitatives)
- Qualité et fonctionnalités des habitats et milieux aquatiques
- Régression de la diversité et de l'abondances des espèces aquatiques et rivulaires
- Evolution des paramètres environnementaux tels que le changement climatique et les espèces invasives (régimes hydrologiques, transports solides, etc.)

... pour privilégier ses interventions sur :

- ✓ Les grands systèmes alluviaux en tresse (le Giffre et, résiduellement, l'Arve), milieux rares à maintenir ou à restaurer (emblématiquement plaine des Essertats, espace Borne-Pont-de-Bellecombe)
- ✓ Les affluents principaux de fond de vallée : cours d'eau de plaine, ayant un rôle majeur dans la trame verte et bleue, soumis à de fortes pressions du fait de l'anthropisation
- ✓ Le réseau hydrographique secondaire, essentiellement d'altitude, encore peu dégradé, nécessitant des actions de préservation des milieux alluviaux et de leurs fonctionnalités, restauration systématique (ripisylves dégradées...) ou opérations à l'opportunité
- ✓ Les zones humides alluviales ou de versant et d'altitude présentant des contextes et des situations très variées.

qui ont été cartographiés par la « trame turquoise » depuis l'automne 2018 ;

Le SM3A s'attachera aux objectifs opérationnels suivants :

- ✓ Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans ces habitats et enrayer la disparition des habitats aquatiques et connexes
- ✓ Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés
- ✓ Préserver toutes les zones humides et restaurer les zones humides prioritaires

Article 2 : Sollicite les financeurs, notamment l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour une aide au titre de leurs compétences respectives et partagées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en construisant avec eux des procédures contractuelles en faveur des milieux alluviaux et aquatiques :

- Contrat Vert Bleu
- Natura 2000
- Contrat Espace naturels Sensibles
- Contrat Global de l'Arve avec l'agence de l'eau

ainsi que tout autre partenaires et la candidature à tout appel à projet ponctuel sur ce thème (ex : appel à projet Biodiversité)

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à engager toute démarche conduisant à la mise en œuvre de cette stratégie.

Fin de séance 20h30.

Le Président,

Bruno FOREL